

III

ACTIONNARIAT SALARIÉ

PRÉSENTATION

PAR ANTOINE MÉRIEUX*

Longtemps confidentiel, ou masqué par les formes plus traditionnelles de la participation, de l'intéressement aux résultats des entreprises, ou de l'épargne salariale, l'actionnariat salarié est brusquement apparu au cœur du débat français en 1999.

Considéré initialement avec méfiance par les partenaires sociaux, longtemps ignoré du monde politique, il s'est progressivement acclimaté en France depuis 1986 à travers les différentes vagues de privatisation. Aujourd'hui, l'actionnariat salarié semble brusquement faire l'unanimité. Dans cette conversion tardive, on lui reconnaît toutes les vertus :

- dans une société très sensible aux inégalités, il apparaît d'abord comme un bon moyen de réduire les déséquilibres du partage très favorable aux actionnaires de la valeur créée par les entreprises au cours des dernières années ;

- dans le monde de l'entreprise en pleine mutation, il renouvelle les termes du contrat de travail, introduisant un nouveau lien d'appartenance ou de partenariat, qui facilite la restructuration des entreprises et est susceptible de les protéger contre les prises de contrôle hostiles ; un nouveau lien particulièrement bien adapté aussi aux nouvelles entreprises de croissance ;

- enfin, dans un vieux continent à la recherche d'une troisième voie entre un modèle étatique en faillite et un capitalisme américain trop rude, l'avènement

d'un capitalisme plus populaire et plus « moral » ne pourrait-il pas constituer un élément de réponse ?

Paradoxalement, c'est aux Etats-Unis que se trouvent aujourd'hui les expériences à plus grande échelle d'actionnariat salarié. Ce paradoxe n'est qu'apparent, puisqu'il est logique que certains excès du modèle américain aient secrété dans ce pays leur propre antidote.

Comment dès lors ne pas introduire le débat sur l'actionnariat salarié en France sans faire un détour par l'Amérique ?

Antoine Mérieux, Margaret Blair et Douglas Kruse dresseront en premier lieu un bilan de l'expérience américaine en décrivant successivement ce « nouveau ressort pour le modèle américain » et ces « nouveaux capitalistes » qui accèdent au capital de leur entreprise. Avec les fonds de pensions à contribution définis, les *stock options* de plus en plus largement distribuées à tous les échelons de l'entreprise, l'Amérique dispose des instruments et d'un cadre fiscal plus favorable qu'en France à l'actionnariat salarié.

Jeffrey Gordon fera ensuite un parallèle entre les expériences d'United Airlines et d'Air France, et montrera comment les actions d'une société peuvent constituer une monnaie d'échange précieuse dans la difficile négociation entre salariés et dirigeants d'une société en mutation, car cette monnaie d'échange est un reflet à la fois objectif - car fixé par le marché - et évolutif de la valeur réelle de la société.

* Délégué général de l'Association d'économie financière.

A partir d'une analyse des textes et des pratiques, Chantal Cumunel précisera ensuite la réalité et les perspectives de l'actionnariat salarié en France, qui introduisent une nouvelle relation entre le capital et le travail au sein de l'entreprise. Elle s'intéressera notamment à la meilleure manière de traduire dans l'organisation juridique de l'entreprise, cette nouvelle complémentarité d'intérêt entre actionnaires et salariés.

Raymond Soubie s'interrogera sur la durabilité du phénomène, tendance lourde ou phénomène de mode, tandis que

Marie Odile Paulet, en apportant le point de vue d'un syndicat, témoignera de l'évolution rapide des esprits.

Louis Rigot abordera le thème sensible entre tous dans le débat français des *stock options*, en présentant au nom de l'Association Fondact de nombreuses idées de réforme.

Enfin, Francine Van Den Bulcke fera un panorama de l'actionnariat salarié en Europe, en soulignant le retard pris en ce domaine par les pays de l'Europe continentale par rapport aux pays anglo-saxons.